

L'honorable député d'Hastings-Nord (M. Bowell) s'est montré particulièrement brave, mais je ne crois pas qu'il était le moins nécessaire de faire tout ce tapage. On n'a nullement essayé de faire voir—ou, si on l'a essayé, on y a pas réussi—qu'aucun de ceux contre lesquels ces accusations étaient portées savait qu'il faisait réellement mal en occupant un siège dans la Chambre

Je sais que le bill se recommandera de lui-même au public en général et aux hommes d'affaires en dehors de la fraternité légale, et il n'est aucun de mes votes que je verrai avec plus de confiance, ou que je pourrai plus facilement expliquer à mes commettants, que celui que je me propose de donner en faveur de ce bill.

M. ORTON—Je n'ai pas voulu dire que j'étais opposé à ce que ces messieurs fussent exonérés s'ils ont été intentionnellement impliqués dans cette affaire; mais je crois que le gouvernement devrait les exonérer sans enlever les privilèges au public, en portant l'amende à une somme purement nominale.

M. POPE (Compton)—Il me semble que nous nous trouvons placés dans une singulière position. Lorsque les lois sont violées, tous les législateurs s'attendent à voir punir les coupables; mais ils sont eux-mêmes soumis à la loi, et ils se trouvent aujourd'hui placés dans cette position. Ceux qui font les lois ne devraient pas les violer. Mais celui qui a accepté un contrat et fait un travail quelconque pour le gouvernement n'est pas plus répréhensible que ce dernier, qui est aussi partie à la transaction: tous deux sont coupables au même degré. Il était du devoir du gouvernement de considérer ce qu'il faisait avant de donner ces contrats, ou de compromettre par là ceux qui ne savaient rien de ces transactions. On sait combien il est nécessaire de purger le Parlement de toute influence exercée par le gouvernement sur les membres de la Chambre.

Le gouvernement exerce le patronage de la Chambre et du pays, et l'on sait combien il est dangereux de laisser ce patronage entre les mains du gouvernement, qui pourrait, par ce moyen, influencer les députés et les faire agir d'une manière contraire aux désirs de

leurs commettants. C'est là le principe fondamental de l'Acte de l'Indépendance du Parlement.

Nous devons aussi faire bien attention en créant des précédents qui seront invoqués jusqu'à la fin des temps. Les députés devraient être libres de toute influence que le gouvernement pourrait chercher à exercer sur eux. Un grand principe est en jeu. Nous ne devons pas oublier le devoir que nous avons à remplir envers le peuple de ce pays.

Tout en admettant que l'action de la loi est rigoureuse, et tout en désirant exonérer les messieurs en question—et personne ne le désire plus que moi—cependant, je n'aimerais pas à violer un grand principe. On nous demande de déclarer que

“ Toute personne qui, depuis la passation du dit acte, a été élue membre de la Chambre des Communes et qui, agissant dans la conviction *bona fide* qu'elle était ou continuait d'être habile et capable de siéger ou voter comme membre de la dite Chambre, y a siégé ou voté, sera et est par le présent déclarée indemne, exonérée, libérée et exemptée de toutes amendes pécuniaires ou déchéances quelconques (s'il en est), qui auraient pu avoir été encourues par elle parce qu'elle aurait ainsi siégé ou voté en aucun temps jusqu'à la fin de la présente session du Parlement.”

Qui doit décider si un membre a agi de bonne foi, excepté lui-même? D'aussi loin que je me rappelle, j'ai toujours entendu dire qu'aucun membre du Parlement ne devait avoir aucune transaction avec le gouvernement, ne fût-ce que pour une piastre. Je ne crois pas qu'il y ait un seul homme qui ignore ce principe, et puisqu'il en est ainsi, tout en regrettant de voir certains de mes collègues placés dans une fausse position, je me crois justifiable de voter contre le bill.

Si nous permettons la violation de l'indépendance du Parlement,—si nous déclarons que les membres de cette Chambre, qui sont censés connaître la loi, doivent être excusés, le résultat sera désastreux, et personne ne peut dire où cela finira. Je ne pense pas que l'opinion publique soit favorable à une pareille mesure, et bien que je regrette que ces faits se soient produits et que je sois prêt à faire tout en mon pouvoir pour tirer les honorables députés de ce mauvais pas, je dois cependant appuyer toute mesure qui a pour but de conserver l'indépendance du Parlement.